

RÉUNION DE PARENTS

Liège, le 7 septembre 2020

**A l'attention des
Parents des élèves**

Chers Parents,

Comme vous le savez sans doute, la situation sanitaire nous oblige à réorganiser certaines habitudes de l'école. Au niveau des réunions de parents, les écoles sont libres de ne pas les organiser ou de les organiser sous certaines conditions. C'est ce deuxième choix que nous avons fait, car il nous semble indispensable de maintenir ce lien direct en début d'année entre les titulaires et les parents. Cependant, comme vous le lirez ci-dessous, ces réunions peuvent être organisées en respectant des conditions très strictes.

Les réunions auront lieu aux dates suivantes :

- Mardi 15 septembre** : réunion pour les **P1-P2-P3**
- Mercredi 16 septembre** : réunion pour les **classes maternelles**
- Jedi 17 septembre** : réunion pour les **P4-P5-P6**

Au niveau pratique :

- L'école ouvrira ses portes à 19h et **les réunions commenceront à 19h30 précises.**
- Les parents se rendront **directement dans la classe de leur enfant** (pas de rassemblement avec mot d'accueil comme les années précédentes).
- Les réunions ayant lieu dans les classes, le respect de la distance de sécurité ne sera pas possible. Le **port du masque sera donc obligatoire durant toute la réunion.**
- Le nombre de participants sera limité à **UN SEUL ADULTE par élève.** Dans le cas de parents séparés ou de parents qui ne pourraient pas participer à la réunion, les titulaires tiendront un résumé écrit des informations principales à disposition des parents qui en feront la demande. Dans le contexte de cette rentrée scolaire et dans l'intérêt des enfants, nous comptons bien entendu sur le parent qui participera à la réunion pour être le relai des informations aux différents membres de la famille.
- Il sera interdit de « changer de classe » comme ont déjà pu le faire certains parents qui souhaitaient ainsi, à juste titre, rencontrer plusieurs titulaires.
- Dès la fin de la réunion, les parents devront quitter immédiatement l'école.
- La présence des élèves dans l'école **n'est pas autorisée** pendant les réunions.

Nous nous rendons bien compte que ces mesures sont contraignantes, mais elles constituent les conditions indispensables de la mise en place des réunions de parents. Nous vous remercions pour votre compréhension.

Avec toute notre collaboration.

Alain ASTGEN
Directeur Général

Didier TOORENS
Directeur